



**Direction des routes et des infrastructures**

**Réunion du 14 février 2025**

**Date de convocation : 31 janvier 2025**

**Délibération N° 304**

**CLASSEMENT/DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER, CESSIONS ET ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN**

**Président :** Sébastien MARTIN

**Membres présents :** ACCARY André, AMIOT Catherine, AURAY Géraldine, BARNAY Marie-Claude, BECOUSSE Jean-Claude, BELTJENS Colette, BERGERET Vincent, BERTHIER Pierre, BURDIN Raymond, CANNARD Frédéric, CANNET Claude, CHALUMEAU Mathilde, CHAMBRIAT Sylvie, CHENUET Carole, CLEMENT Sophie, CORNELOUP Josiane, COUILLEROT Evelyne, DESCHAMPS Amelle, DESCIEUX Jean-Christophe, DESJOURS Thierry, DESMARD Jean-Michel, DESROCHES Patrick, DUPARAY Lionel, DURAND Bernard, DURIX Arnaud, DUVERNOIS Michel, FONTERAY Jean-Luc, FRIZOT Marie-Thérèse, GAUDRAY Alain, GIEN Chantal, GRUET Aline, GUIGUE Jean-Vianney, HIPPOLYTE Jean-Marc, JACQUARD Sébastien, LALANNE Carine, LANOISELET Dominique, LAUBERAT Didier, LEMONON Elisabeth, LOTTE Dominique, MARTELIN Cécile, MARTIN Sébastien, MAUNY Marie-France, MELIN Dominique, PHILIBERT Alain, PLISSONNIER Florence, ROBIN Christine, VADOT Anthony, VAILLANT Françoise

**Membre(s) absent(s) ou excusé(s) :** Frédéric BROCHOT, Claudette BRUNET-LECHENAULT, Nadège CANTIER, Sébastien CIRON, Jean-François COGNARD, Jean-Patrick COURTOIS, Nathalie DAMY, Viviane PERRIN, Hervé REYNAUD, Elisabeth ROBLOT

Frédéric BROCHOT a donné pouvoir à Catherine AMIOT, Claudette BRUNET-LECHENAULT à Jean-Christophe DESCIEUX, Nadège CANTIER à Bernard DURAND, Sébastien CIRON à Sophie CLEMENT, Jean-François COGNARD à Géraldine AURAY (pouvoir sans effet sur cette délibération car M. COGNARD ne peut prendre part au vote en raison de ses fonctions au sein de MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMERATION - MBA), Jean-Patrick COURTOIS à André ACCARY (pouvoir sans effet sur cette délibération car M. COURTOIS ne peut prendre part au vote en raison de ses fonctions au sein de MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMERATION – MBA), Nathalie DAMY à Michel DUVERNOIS, Viviane PERRIN à Alain PHILIBERT, Hervé REYNAUD à Claude CANNET (pouvoir sans effet sur cette délibération car M. REYNAUD ne peut prendre part au vote en raison de ses fonctions au sein de MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMERATION – MBA), Elisabeth ROBLOT à Jean-Michel DESMARD.

**Secrétaire de séance :** DESCHAMPS Amelle

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le rapport de M. le Président,

Après avoir recueilli l'avis de la Commission Aménagement du territoire, environnement, agriculture et celui de la Commission finances,

Considérant que le Département est sollicité pour la cession de parcelles de terrain et de sections délaissées situées sur l'ensemble du département de Saône-et-Loire,

Considérant que ces parcelles et ces sections de délaissés ne présentent plus aucun intérêt pour la gestion du domaine public routier et ont perdu du fait leur caractère de dépendance du domaine public routier,

Considérant que leur cession supprimerait la charge de leur entretien par le Département,

Considérant que dans le cadre de ces transferts fonciers, le Département doit se porter acquéreur sur la commune de Tancon ( [REDACTED] ) pour un montant de 1 €, s'agissant de l'accotement de la route départementale contigue,

Considérant que les négociations foncières menées auprès des acquéreurs concernés ont permis de recueillir les documents nécessaires aux régularisations foncières, notamment les intentions d'achat chiffrées par référence à l'avis de France Domaine, pour un montant total de 18 108 € ainsi que la promesse de vente pour un montant de 1 €,

### **Après en avoir délibéré,**

Décide à l'unanimité des votes exprimés :

- de déclasser du domaine public départemental, les sections de délaissés ci-annexées, qui sont désaffectées du fait qu'elles n'ont pas été aménagées pour les besoins de la circulation terrestre,
- de céder lesdites parcelles ainsi que celles issues du domaine privé du Département, désignées dans le tableau figurant en annexe,
- d'acquérir la parcelle cadastrée section [REDACTED] en vue de son classement au domaine public,
- d'autoriser M. le Président à signer les actes de vente correspondants.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

En raison de ses fonctions au sein de la Mairie de SAINT-AGNAN, Mme MAUNY Marie-France (Maire) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de leurs fonctions au sein de Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA), Mmes ROBIN Christine (VP) et CANNET Claude (VP) quittent la salle lors des débats et du vote et ne prennent ainsi pas part au vote.

En raison de ses activités professionnelles en lien avec Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA), M. GUIGUE Jean-Vianney quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de leurs fonctions au sein de la Communauté de communes Le Grand Charolais (CCLGC), Mme MAUNY Marie-France (VP) et MM. ACCARY André (VP), BERTHIER Pierre (VP), DESJOURS Thierry (conseiller) quittent la salle lors des débats et du vote et ne prennent ainsi pas part au vote.

Les recettes seront imputées au budget du Département sur le programme « Etudes et procédures », l'opération « Opérations foncières », les articles 775 et 75888.

Le Président,  
ANDRE ACCARY

**Exécutoire de plein droit**

Transmission en Préfecture le **24 FEV. 2025**

Publié et Notifié le

Affiché le

**18 MARS 2025**



*[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]*

*[Large, stylized signature or scribble]*

18 MAR 2025  
 5 4 FEB 2025

**DOMAINE PRIVE ET DOMAINE PUBLIC DU DEPARTEMENT**  
Cession et acquisition de parcelles

Commune	Acquéreur	Section(s) de délaissé(s) de RD ( <i>Domaine public départemental</i> )	N° Parcelle(s) ( <i>Domaine privé du Département</i> )	Surface emprise (en m²)	Prix de vente (en €) (base <i>France Domaine</i> )	
					Cession	Acquisition
Ameugny		DP		44	198,00	
Clessé				56	336,00	
Saint-Agnan	COMMUNE	DP		3 300	1,00	
Saint-Gengoux-de-Scissé	COMMUNE		D150	environ 280	210,00	
Davayé	Mâconnais Beaujolais Agglomération	DP		environ 1 520	1,00	
Digoin	Communauté Communes du Grand Charolais	DP		121	2 904,00	
Saint-Loup-Géanges		DP		130	585,00	
Saint-Racho		DP		environ 1720	602,00	
Lugny	COMMUNE		AE 273	137	135,00	
Dommartin-lès-Cuiseaux	COMMUNE	DP		environ 1 570	408,00	
Bellevsre		DP		environ 45	212,00	
Torcy		DP		17 700	12 390,00	
La Clayette		DP		environ 64	32,00	
Tancon				421	94,00	
	DEPARTEMENT 71		C943	6		1
	Les Enrobés Bressans		ZE 133	520	/	
Romenay	DEPARTEMENT 71		ZE 131 - ZE 132	596 - 89		/

